

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2713>



Académies : fusions riment avec suppressions de postes

- Éducation -



Publication date: mardi 8 janvier 2019

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Le rapport de l'IGAENR (1) sorti fin mai 2018 préconise la fusion d'académies pour les caler sur le périmètre des nouvelles régions. Nous passerions donc au 1er janvier 2020 à treize académies en métropole, soit une par région. Seules les académies de Rennes, Orléans-Tours, Nantes et de Corse ne sont pas concernées par ces fusions.

Actuellement, le périmètre académique tient compte du maillage territorial des écoles et des établissements, des problématiques d'organisation du système éducatif et de gestion des carrières des personnels. Des paramètres que les « superacadémies » remettraient en cause. Il s'agit aussi de développer une administration au moindre coût, au fonctionnement technocratique accru, avec des niveaux décisionnels plus éloignés du terrain et de l'exécution du service public d'éducation.

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé de rassembler des services considérés comme non nécessaires à une gestion de proximité, tels que les examens et concours. Il s'agit de faire des économies d'échelle en supprimant des postes de personnels administratifs. Fusionner les académies revient donc à réorganiser, mutualiser et regrouper les services avec pour conséquences une dégradation des conditions de travail des personnels des services académiques, un alourdissement de leur charge de travail et des relations détériorées de l'exercice de leurs fonctions. C'est aussi leur imposer une mobilité fonctionnelle.

13 super recteur-trices ?

La lettre du ministre de l'Éducation nationale du 19 juillet 2018, destinée aux recteur-trices de régions académiques donne feu vert pour conduire cette réduction du nombre d'académies. Elle plaide pour la mise en place d'un service public d'éducation « efficace » et « performant » ou encore pour accroître le rôle et les pouvoirs de l'échelon local. Or qu'en sera-t-il de la gestion des « ressources humaines » une fois un tel échelon mis en place ? Quelle gouvernance du système éducatif, quelle gestion des enjeux pédagogiques dans de telles conditions ? Comment la superstructure prendra-t-elle en compte les réalités de terrain ? Les questions sont nombreuses et sans réponse à ce jour.

Au-delà des suppressions de postes, il faut donc envisager, dès aujourd'hui, les conséquences possibles de la mise en place de telles « superacadémies » : une régionalisation du service public d'éducation avec des concours académiques, un recrutement des personnels au niveau régional, comme cela se fait déjà dans certains pays européens mais aussi chez les administratif-ves de catégories C et B de l'Éducation nationale. Cela correspondrait d'ailleurs à la logique de certains ministères qui fonctionnent déjà avec des directions régionales

(direction régionale jeunesse et sport et cohésion sociale, direction régionale environnement aménagement logement...), aux recommandations européennes en la matière, notamment la demande de la Commission européenne à la France de simplifier ses échelons administratifs.

Les enjeux

Le débat sur les schémas d'organisation territoriale est légitime mais force est de constater qu'une fois de plus, le gouvernement ne souhaite pas associer les partenaires sociaux puisque le calendrier est déjà ficelé avec une mise en place définitive en 2022.

Par conséquent, la FSU et ses syndicats nationaux doivent alerter et lancer des actions, notamment en direction des usager-es et des personnels. Ils doivent aussi contacter leurs partenaires syndicaux pour envisager une riposte intersyndicale et demander aux élu-es de se positionner.

Enfin, notons qu'au-delà de cette fusion « technique », se cache, depuis Maastricht, un débat politique entre Europe des nations et Europe des régions. Il faut donc également le mener rapidement pour repenser la place des services publics en France et en Europe et aborder autrement la question des réformes territoriales.

Sébastien Poupet (Snasub-Fsu)

1) Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche.